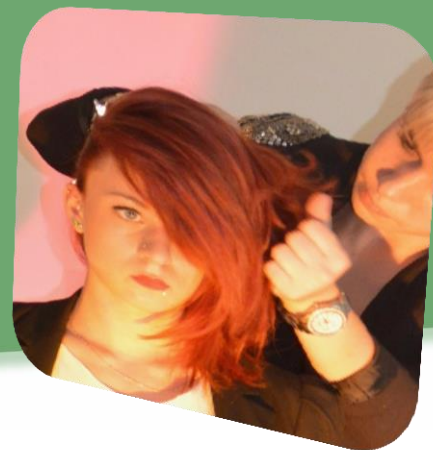


CAP COIFFURE



LES OBJECTIFS

- Le titulaire du Certificat d'Aptitude Professionnelle Coiffure est un professionnel qualifié.
- Il utilise les techniques courantes de coiffure pour hommes, femmes et enfants.
- Il lave, coupe, coiffe les cheveux.
- Sous les directives d'un responsable, il peut réaliser les colorations et les permanentes.
- Il est attentif à l'accueil, il conseille la clientèle.
- Il participe à la gestion des stocks, à l'organisation et au rangement du salon, ainsi qu'à la tenue du carnet de rendez-vous.

DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Durée :

- 840 heures sur 2 ans,
- 12 semaines par an au CFA,
- 35 heures de cours par semaine

Rythme de l'alternance :

- 1 semaine au CFA,
- 2 semaines en entreprise

PROFIL DU CANDIDAT

- Être âgé d'au moins 16 ans (ou 15 ans après une classe de 3^{ème}) et jusqu'à 30 ans.

ADMISSION

- Un contrôle des connaissances générales
- Un entretien de motivation
- Après, signature d'un contrat d'apprentissage entre le candidat et son futur employeur

TYPE DE CONTRAT

Contrat d'apprentissage. C'est un contrat de travail qui permet au jeune l'obtention d'une qualification professionnelle sanctionnée par ce diplôme.

Le coiffeur est un spécialiste des soins esthétiques de la chevelure et de l'hygiène capillaire : soins, shampoings, coupes, coiffages et brushings, permanentes, couleurs...

Le coiffeur est un créatif, qui a le sens de l'observation pour conseiller des styles de coiffures. Pour satisfaire la clientèle, il faut avoir de bonnes capacités relationnelles et d'écoute.

RÉMUNÉRATION

Calculée en pourcentage du SMIC (sauf dispositions plus favorables de la convention collective). Elle varie en fonction de l'âge de l'apprenti et de sa progression dans le cycle de formation.

| Age | 1 ^{re} année | 2 ^e année |
|----------------|-----------------------|----------------------|
| Jusqu'à 17 ans | 27% | 39% |
| 18 à 20 ans | 43% | 51% |
| 21 ans et plus | 55% | 63% |

À titre indicatif, le SMIC horaire brute est de 9.88 €/heure au 1^{er} janvier 2018 soit 1498.49 € brut mensuel pour une durée légale de 35 heures hebdomadaires.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Le titulaire du CAP Coiffure exerce son activité dans les secteurs suivants :

- Salon de coiffure
- À domicile
- Établissement ou institution de soins, cure, convalescence, armée...
- Milieux du spectacle et de la mode
- En entreprise de production ou de distribution de produits capillaires

POURSUITE D'ÉTUDES

- Mention complémentaire Coiffure Coupe Couleur (en 1an)
- BP Coiffure (en 2 ans)

LA FORMATION :

ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

- Coupes et techniques de mise en forme
- Sciences appliquées liées à la profession
- Technologie
- Communication – organisation
- Connaissance des milieux de travail
- Prévention santé environnement
- Arts appliqués

ENSEIGNEMENT GENERAL

- Français, Histoire-Géographie
- Mathématiques et Sciences Physiques

RENSEIGNEMENTS

CAMPUS DES MÉTIERS

CENTRE DE FORMATION D'APPRENTIS DE LA CMA 29

24, route de Cuzon – cs 21037

29196 QUIMPER CEDEX

☎ : 02 98 76 46 35

Site Internet : www.campusdesmetiers29.bzh

☎ : 02 98 76 46 58

@ : cfa@cma29.fr